



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2008/4
31 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques
et techniques de l'informatisation du régime TIR

Quinzième session
Genève, 16 et 17 octobre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUINZIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 16 octobre 2008 à 10 heures^{1, 2}

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents car aucun document ne sera disponible en salle de conférence. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://border.unece.org>). À titre exceptionnel, les documents peuvent aussi être obtenus par courrier électronique (imed.ben.hamida@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Au cours de la session, les documents manquants pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (bureau C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de l'envoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant le début de la session par courrier électronique (andre.sceia@unece.org ou imed.ben.hamida@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficultés, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 71313 ou 72402). Pour consulter une carte du Palais des Nations ou obtenir d'autres renseignements utiles, prière de consulter le site Web <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Modèle de référence du régime TIR:
 - a) Questions en suspens;
 - b) Chapitre 3 – Analyse;
 - c) Chapitre 4 – Conception.
3. Incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national.
4. Questions diverses:
 - a) Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD;
 - b) Autres activités relatives à l'informatisation du régime TIR;
 - c) Date et lieu de la prochaine session.
5. Adoption du rapport.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.30.GE.1/2008/4.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2. Modèle de référence du régime TIR

a) Questions en suspens

Document: ECE/TRANS/WP.30/2008/8/Rev.1.

2. En réponse à la demande du WP.30 (ECE/TRANS/WP.30/238, par. 22), le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner le document ECE/TRANS/WP.30/2008/8 Rev.1, la version révisée du document expliquant le mécanisme de déclaration en douane du système eTIR. Il souhaitera également sans doute procéder à l'examen des résultats des débats tenus par le WP.30 à ses cent dix-neuvième et cent vingtième sessions.

b) Chapitre 3 – Analyse

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13/Rev.2.

3. À la demande du Groupe d'experts, le secrétariat a mis à jour le chapitre 3 du Modèle de référence conformément aux conclusions auxquelles est parvenu le Groupe d'experts à sa quatorzième session. Comme demandé, le secrétariat a également ajouté des listes de codes pour les messages et assorti les diagrammes de classe et les messages d'éléments de sûreté. Avec l'aimable contribution des douanes néerlandaises, il a aussi modifié la partie du modèle de données consacrée à la déclaration eTIR de manière à ce qu'elle se présente comme un sous-ensemble du modèle de données douanières de l'OMD.

4. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute étudier le chapitre 3 révisé, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13/Rev.2, et décider quelles mesures il conviendrait de prendre pour établir la version définitive du chapitre 3.

c) Chapitre 4 – Conception

5. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute confier au secrétariat le soin d'établir, pour sa prochaine session, une première proposition concernant le contenu du chapitre 4.

Point 3. Incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national

6. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner les résultats préliminaires du questionnaire sur les incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national.

Point 4. Questions diverses

a) Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD

7. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des faits les plus récents intervenus concernant le modèle de données douanières de l'OMD.

b) Autres activités relatives à l'informatisation du régime TIR

8. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des autres activités relatives à l'informatisation du régime TIR.

c) Date et lieu de la prochaine session

9. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute fixer la date et le lieu de sa prochaine session.

Point 5. Adoption du rapport

10. À l'issue de la session, le secrétariat établira un rapport qui sera soumis au Groupe de travail pour adoption.
